

De la Sélune à la Baie

Bulletin d'information du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sélune

N°8

Édit'eau

Huit années de réflexion, d'études et de concertation ont été nécessaires pour élaborer notre Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. En cette fin d'année, nous allons connaître la satisfaction de le voir approuvé par M. le Préfet de la Manche, coordonnateur du SAGE.

Sur le secteur des Bocages Normands du bassin Seine - Normandie, tout comme sur la Baie du Mont Saint-Michel, le SAGE de la Sélune est le 1er à atteindre l'étape de l'approbation. Je souhaite donc que sa mise en oeuvre apporte des retours d'expériences profitables aux opérations de bassin voisines.

En 2008, la mise en oeuvre va permettre de rendre opérationnelles les préconisations du SAGE. Pour cela, la Commission Locale de l'Eau s'est engagée, notamment avec l'appui de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, dans l'élaboration d'un programme d'actions. Les maîtres d'ouvrage du bassin sont les porteurs de ces actions pour un coût total d'environ 22 millions d'euros sur 5 ans.

Comme vous le constaterez dans les pages de ce bulletin, la cellule d'animation du SAGE va engager certaines actions du

programme. En conséquence, la structure porteuse du SAGE va rapidement évoluer vers un syndicat mixte "du bassin de la Sélune". Celui-ci disposera de l'autonomie juridique essentielle pour assurer l'animation liée au programme d'actions et au suivi du SAGE.

Les maîtres d'ouvrage formalisent leur engagement dans le cadre de 3 contrats qui leur garantissent des financements prioritaires. Un premier porte sur tout le bassin de la Sélune, avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui associe la Région Basse Normandie et les départements de la Manche et de la Mayenne. Le second concerne la partie bretonne avec la Région Bretagne et le département de l'Ille et Vilaine et le troisième porte sur la partie mayennaise avec la Région Pays de la Loire.

Je tiens à remercier les maîtres d'ouvrage et les partenaires financiers car grâce à leur détermination, nous progresserons vers l'atteinte des objectifs du SAGE, dans le respect de la démarche de développement durable voulue par la Commission Locale de l'Eau.

*Michel THOURY
Président de la C.L.E.*



SOMMAIRE

Édit'eau p. 1

Mise en œuvre du SAGE p. 2

La programmation d'actions sur le bassin versant

Le point sur... p. 6

La protection de la ressource pour l'alimentation en eau potable

Reportage p. 8

AAPPMA de la Truite du Beuvron : laissez faire la nature !

Zoom sur... p. 9

Une culture de l'eau pour tous

Sélune côté nature p. 10

Les cascades de Mortain : un site enchanteur

Gouttes d'info p. 11

◆ La qualité des eaux : 2005 - 2006

◆ Bilan à mi-parcours pour le Contrat territorial Sélune - amont

◆ Une nouvelle station d'épuration au Teilleul

◆ Modifications des limites des bassins des Agences de l'Eau

◆ Un arrêté sur l'utilisation des produits phytosanitaires en Mayenne

En savoir plus sur le SAGE p. 12

Mise en oeuvre du SAGE : la program

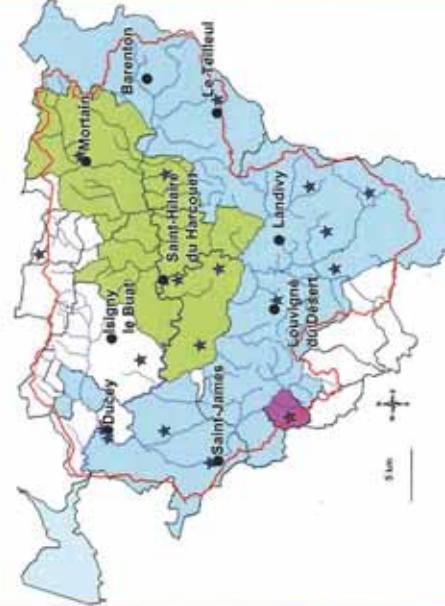
Le document final du SAGE de la Séline a été approuvé en décembre 2007, après un important travail de concertation, d'élaboration et de validation.

A partir de 2008, les maîtres d'ouvrage du bassin versant vont mettre en œuvre ses préconisations via la réalisation d'actions de lutte contre les pollutions, de protection des milieux aquatiques et de préservation de la ressource en eau. La confrontation des appels à projets des maîtres d'ouvrage avec les objectifs du SAGE, complétée par les résultats de plusieurs études diagnostiques et d'avant - projets ont permis d'établir un programme d'actions prioritaire à engager sur le bassin pour la période 2008 - 2012. Ces actions sont organisées selon les objectifs du SAGE. Leur mise en œuvre nécessite une contractualisation avec les partenaires financiers.

Objectif 1 - Réduire les apports polluants des milieux aquatiques Env. 8 123 000 €

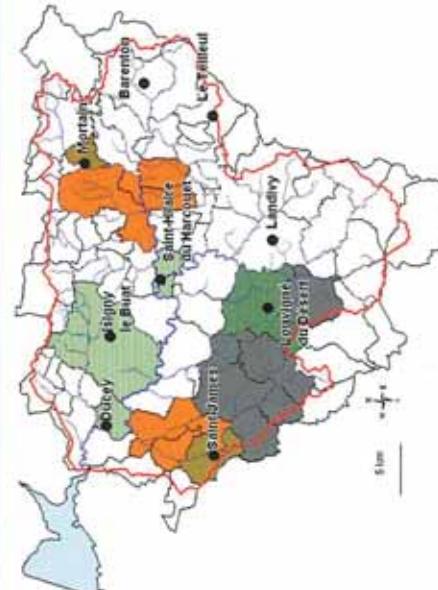
Assainissement des collectivités et des activités économiques

Nature des actions	Maîtrise d'ouvrage
Traitements du phosphore Pour les stations d'épuration de plus de 2000 egyptains.	5 maîtres d'ouvrage : SIVOM de Mortain-Le Neufbourg, communes de St-Hilaire du Harcouët, St-James, Pontmain, Ducey.
Création ou réhabilitation de stations d'épuration ou de réseaux d'eaux usées.	17 maîtres d'ouvrage : SIVOM de Louvigné Istations de La Bazouge et de Louvigné, SIVOM de Mortain - Le Neufbourg, communes de Heussé, Isigny le Bout, Juvigny le Tertre, La Bazoge, Les Loges Marchais, Montjoie St-Martin, Notre Dame du Touchet, Pouilly sur le Homme, St-Aubin de Terregatte, St-Berthevin la Tannièvre, St-Ellier du Maine, St-Mars sur la Futale, St-Hilaire du Harcouët, St-Martin de Landelles et Louvigné Communauté pour la ZAC de la Bergerie
Amélioration de la gestion de station d'épuration	Communauté de communes de la Séline Formation des agents exploitant la station d'épuration de la ZAC du Teilleul
Réduction des déversements de temps sec	SIVOM de Mortain - Le Neufbourg > Les SPANC sont opérationnels pour les communes de Louvigné Communauté [B], de la CDC de la Séline [1], du Syndicat d'Eau du Nord Ouest Mayennais [8], et du Syndicat Mixte de production d'Eau Potable Baie Bocage [10]  > La mise en place d'un SPANC est en réflexion pour les communes des CDC de St-Hilaire [11] et de Mortain [10]  > Maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation : Pouilly  2 maîtres d'ouvrage : communes du Fer et de St-James



Utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités

Nature des actions	Maîtrise d'ouvrage
Sensibilisation à l'utilisation de produits phytosanitaires	> 9 communes sont déjà sensibilisées dans le cadre d'une opération de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil général de la Manche  > Louvigné Communauté est déjà engagé dans cette démarche pour les communes de son territoire  La cellule d'animation du SAGE Séline doit sensibiliser les 62 communes restantes
Réalisation et suivi des plans de désherbage communaux	> Louvigné Communauté a déjà réalisé les plans de désherbage communaux de son territoire > 59 communes devront réaliser un plan de désherbage dans les 5 ans, Isigny le Bout, Ducey et St-Hilaire du Harcouët devront le faire d'ici 2 ans. > 79 communes devront acquérir du matériel de désherbage alternatif



Réduction des pollutions des artisans et des industriels

Nature des actions	Maîtrise d'ouvrage
Réduction des rejets de phosphore Réduction pour atteindre une norme de 2 mg/l	La Société beurrerie d'Isigny et la Compagnie des fromages à Ducey.
Réduction des rejets de matières toxiques	Entreprise Electropoli à Isigny le Bout
Promotion d'actions et mise en place de conventions de déversement	Partenariat entre la cellule d'animation du SAGE Séline, les chambres consulaires, les artisans et les industriels Sensibilisation des industriels, des artisans et des maires pour promouvoir des actions de réduction des pollutions et mettre en place des conventions de déversement

Objectif 2 - Aménager le territoire pour une meilleure gestion de l'eau

Env. 950 000 €

Reconstitution du maillage bocager anti-érosif

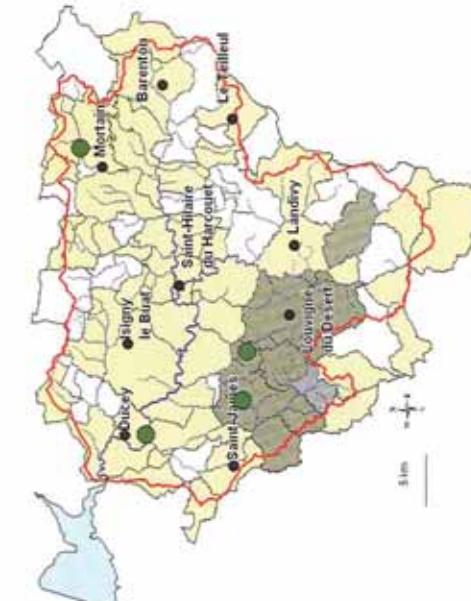
Nature des actions	Maitrise d'ouvrage
Les 45 communes disposant d'un document d'urbanisme [■] inventaire du maillage bocager puis intégration de cet inventaire dans les documents d'urbanisme	La cellule d'animation du SAGE travaillera avec les communes pour l'intégration dans les documents d'urbanisme, au plus tard 3 ans après l'approbation du SAGE
Préserver et maintenir le maillage bocager anti-érosif	> 7 communes de Louvigné Communauté ainsi que St-Mars sur la Futale ont réalisé un inventaire et l'ont intégré dans leurs documents d'urbanisme



Nature de l'action	Maitrise d'ouvrage
Etude de vulnérabilité à l'érosion et au ruissellement pour diagnostiquer les zones à risques	Etude de vulnérabilité à l'érosion et au ruissellement Cellule d'animation du SAGE Séline Diagnostic à l'échelle du bassin versant pour identifier les zones les plus sensibles à l'érosion et au ruissellement. Cette étude permettra de prioriser sur de plus petits territoires des diagnostics à l'échelle parcellaire. > Louvigné Communauté a déjà réalisé un diagnostic sur son territoire

Prévention des zones humides

Nature des actions	Maitrise d'ouvrage
Inventaire et intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme	Les 45 communes disposant d'un document d'urbanisme [■] La cellule d'animation du SAGE Séline travaille avec les communes pour l'intégration dans les documents d'urbanisme, au plus tard 3 ans après l'approbation du SAGE
Acquisition de parcelles sur des zones humides d'intérêt patrimonial	> 7 communes de Louvigné Communauté ainsi que St-Mars sur la Futale ont réalisé un inventaire et l'ont intégré dans leurs documents d'urbanisme [■] > Conseil général de la Manche : acquisition d'un complément de parcelles sur la tourbière de la Lande Mouton (St Clément - Rancoudray) (60 ha)
Plans de gestion sur des zones humides d'intérêt patrimonial [●]	> Conseil général de la Manche : mise en oeuvre du plan de gestion sur la tourbière de la Lande Mouton (St Clément - Rancoudray) (100 ha) > Commune de St-Gorges de Reintembault : plan de gestion à mettre en oeuvre sur la zone humide du moulin de Colais (4 ha) > SYMEL : plan de gestion à pérenniser pour le Bois D'Ardennes à Ducey (100 ha) > Louvigné Communauté : plan de gestion à pérenniser pour la zone humide de Monthaut (10 ha)

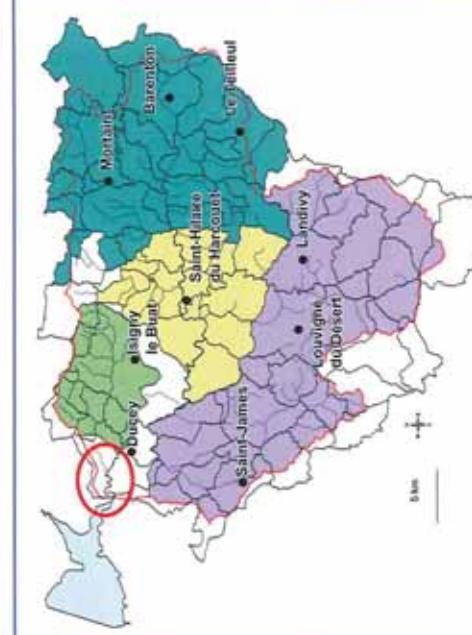


Mise en œuvre du SAGE : la program

Objectif 3 - Préserver la faune et la flore des milieux aquatiques

Env. 4 700 000 €

Nature des actions	Maitrise d'ouvrage
Programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> > La commune-écaillon d'Isigny le Buat et la communauté de commune de Ducey portent le PPRE de l'Oir > La communauté de communes de Saint-Hilaire du Harcouët porte un PPRE sur son territoire > Les communautés de communes de Mortain et de la Séleine portent le PPRE de la Séline amont > Les communautés de communes de Saint-James, Louvigné du Désert, du Bocage mayennais, de St-Hilaire du Harcouët, de la Séline, de Ducey ainsi que le Syndicat du Haut-Couesnon et la commune de Larchamp vont porter le Contrat Restauration Entretenir sur le Beuvron, le Lair et l'Airon <p>La mise en œuvre de l'ensemble des programmes sur le terrain nécessite 4 techniciens de rivière.</p>
Etudes préalables à des travaux de restauration hydromorphologique du lit de la Séline amont et moyenne	<p>Les deux associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (APPMA) de Mortain et de St-Hilaire du Harcouët sont chacune porteuse d'une étude qui donnera lieu ultérieurement à un programme de travaux</p> <p>Fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique</p> <p>Etude sur le territoire de la communauté de communes de St-Hilaire du Harcouët</p>
Etude préalable à l'enflement de 4 ouvrages dans le lit de cours d'eau	L'achat de 500 cages par les 8 intercommunalités du bassin-versant permettra la mise en œuvre du programme de lutte pilote par la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles
Lutte collective contre les ragondins	



Transfert du domaine public fluvial

Nature des actions	Maitrise d'ouvrage
En aval de Ducey, l'Etat souhaite rétrocéder à une collectivité les 8 km de domaine public fluvial dont il dispose.	<ul style="list-style-type: none"> > La cellule d'animation du SAGE facilitera la reprise de ce DPF pour éviter qu'il ne retombe dans le domaine privé
Entretien du domaine public fluvial	La collectivité en charge du domaine public fluvial en assurera l'entretien

Objectif 4 - Assurer l'alimentation en eau potable des populations

Mise en œuvre et suivi des périmètres de protection de captages (PPC)

Nature des actions	Maitrise d'ouvrage
Mise en place administrative des PPC *	Communes de Ducey, St-Hilaire du Harcouët, Parigny, Mortain, SIAEP de la région de Saint-Hilaire et SIAEP du Teilleul
Mise en œuvre des prescriptions des PPC *	Syndicat du Beuvron, SIVOM de Louvigné-La Bazouge, SIAEP de St Barthélémy - Le Neufbourg, SIAEP de la région de St-Hilaire, SIAEP du Teilleul, communes de Ducey, Mortain, Parigny et Saint-Hilaire du Harcouët
Suivi des PPC approuvés *	<ul style="list-style-type: none"> > Syndicat mixte de la Séline pour 21 PPC du bassin > Pays de la Baie du Mont St-Michel pour 4 PPC du secteur Séline - amont.

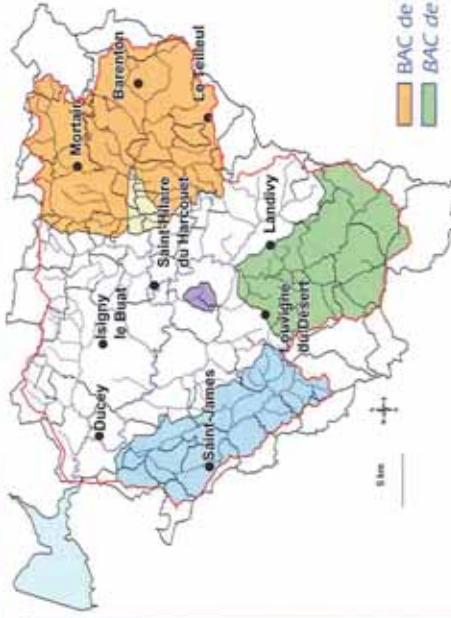
Amélioration de la filière de potabilisation ■

Nature des actions	Maitrise d'ouvrage
Amélioration de la filière de traitement et réhabilitation de réseau	SIVOM de Louvigné - La Bazouge
Fidélisation et restructuration de la filière existante	SIAEP de la région de St-Hilaire du Harcouët

Etudes et programmes d'actions dans les Bassins d'Alimentation de Captage (BAC) [cf. p. 7]

En amont des points de prélèvement essentiels pour l'alimentation en eau potable, il est nécessaire d'améliorer la qualité de l'eau.	
> le BAC de la prise d'eau de Milly (SIAEP de la région de St-Hilaire comprenant la zone proximale de la prise d'eau)	L'Agence de l'Eau Seine-Normandie a identifié 4 bassins prioritaires [cf carte ci - contre en haut]:
> le BAC de la prise d'eau de secours du Beuvron (SIVOM de Louvigné - La Bazouge)	> le BAC de la prise d'eau de Pont-Juhel (commune de Loges-Marchis)
> le BAC des captages des Loges-Marchis (commune de St-Hilaire du H.)	

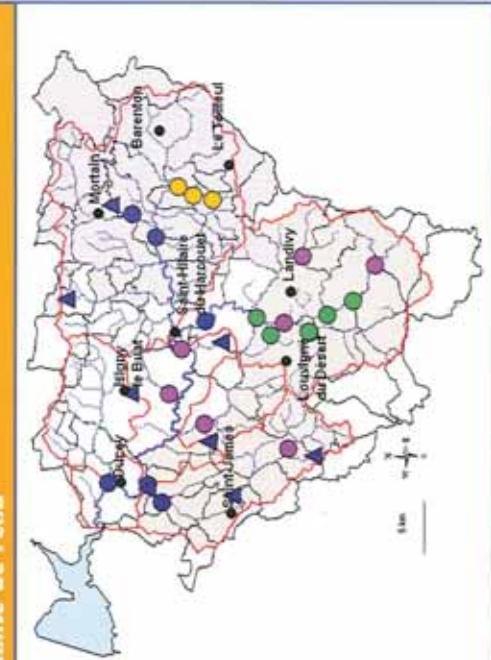
animation d'actions sur le bassin-versant



Nature des actions	Maitrise d'ouvrage
Etude préalable à un programme d'actions dans les BAC	Cette étude précisera à l'échelle parcellaire le risque identifié par l'étude de vulnérabilité. SIVOM de Louvigné - La Bazouge
Programmes d'actions BAC	Animation agricole pour réduire les pollutions à la source et lutte contre l'érosion et le ruissellement pour éviter leur transfert [BAC de prise d'eau en rivière] Commune de St-Hilaire du Harcouet, SMAEP de la région de St-Hilaire, SMAEP Baie-Bocage, SIVOM de Louvigné-La Bazouge

BAC de la prise d'eau de Milly ■ zone proximale
■ BAC de la prise d'eau de Pont-Juhel

Réseaux de mesures de la qualité de l'eau



Maitrise d'ouvrage

Nature des actions	Maitrise d'ouvrage
6 stations en nappes superficielles ▲ et 8 en nappes souterraines ●	Agence de l'Eau Seine-Normandie et Etat
7 points sur l'amont de la prise d'eau de Pont Juhel ●	SIVOM de Louvigné - La Bazouge (suivi du plan de gestion)
4 points sur le Moulin du Pontorsier (analyses mensuelles) ○	Pays de la Baie du Mont St-Michel (Contrat Territorial Sélune - Amont)
7 points de suivi des populations piscicoles et mesures du taux d'oxygénation des sédiments des îlots de cours d'eau □	Communauté de communes de la Sélune et de Mortain (PPRE Sélune - amont)
7 stations de contrôle opérationnel des masses d'eau "grands et petits cours d'eau" ●	A déterminer
Campagne de suivi et d'évaluation du Contrat Restauration Entretien □	Communauté de communes de St-James, de Louvigné Communauté et des Bocages mayennais

■ BAC de la prise d'eau du Beuvron
■ BAC des captages des Loges-Marchis

La contractualisation entre financeurs et maitres d'ouvrage pour la mise en oeuvre du programme d'actions

Pour engager les actions dont ils sont porteurs, les maitres d'ouvrage bénéficiant du soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, des Conseils régionaux de Basse-normandie, Bretagne et Pays de Loire et des Conseils généraux de la Manche, de l'Ille et Vilaine et de la Mayenne. Ces organismes définissent leurs aides selon un taux et une durée précise, via une contractualisation établie avec les maîtres d'ouvrage de leur territoire et le syndicat mixte du bassin de la Sélune. La mise en oeuvre du programme d'actions nécessite la rédaction de 4 contrats détaillés ci-dessous. Ces contrats intégreront et compléteront le Contrat territorial Sélune amont et Contrat Eau Paysage Environnement de Louvigné Communauté actuellement en oeuvre, sans se substituer à eux.

Contrat global pour l'eau



Contrat régional de bassin - versant

Structure proposant le contrat	Structure proposant le contrat
Territoire	bassin de la Sélune
Durée	5 ans [2008 - 2012]
Signataires du Contrat	AESN, Conseil régional de Basse-Normandie, Conseils généraux de la Manche et de la Mayenne, Communautés de communes, structures productrices d'eau potable, chambres consulaires, Syndicat mixte de la Sélune.
Spécificité de financement	Finance le programme d'actions et l'animation nécessaire à sa mise en oeuvre ainsi que l'animation liée au tableau de bord du SAGE
Rappel :	En février 2008, le Contrat global pour l'eau sera présenté en Commission des aides. En conséquence, d'ici mi février, chaque signataire doit prendre une délibération autorisant son Président à signer le contrat au nom de la collectivité
Contrat de bassin - versant	Contrat régional de bassin - versant
Structure proposant le contrat	Conseil régional des Pays de la Loire
Territoire	Les 9 communes de Mayenne
Durée	3 ans [2008 - 2010]
Signataires du Contrat	Conseil régional des Pays de la Loire, Syndicat mixte de la Sélune, maitres d'ouvrage
Spécificité de financement	Finance le programme d'actions et l'animation nécessaire à sa mise en oeuvre ainsi que l'animation liée au tableau de bord du SAGE
Contrat de bassin - versant et Contrat de SAGE	Contrat régional de Bretagne
Structure proposant le contrat	Conseil régional de Bretagne
Territoire	Les 13 communes d'Ille et Vilaine
Durée	5 ans [2008 - 2012]
Signataires du Contrat	Etat, Conseil régional de Bretagne, Conseil général d'Ille et Vilaine, Syndicat mixte de la Séune
Spécificité de financement	> Le Contrat de bassin-versant finance le programme d'actions et l'animation nécessaire à sa mise en oeuvre > Le Contrat de SAGE finance l'animation du SAGE

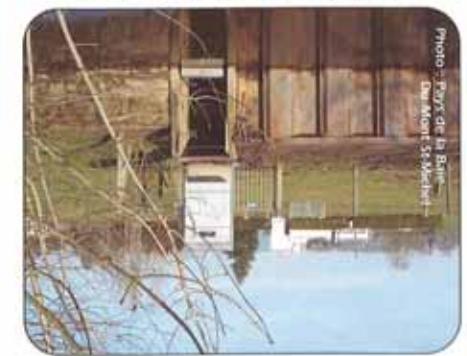
La protection de la ressource pour l'alimentation en eau potable

Le point sur...

Les effectifs sur la quatrième de France sont en augmentation et atteignent 370 000 en 2007. Elles sont surtout concentrées dans les métiers de commerce et de vente (300 000). Elles sont également très présentes dans les métiers de l'industrie et de la construction (70 000). Les effectifs sur la quatrième de France sont en baisse de 10% par rapport à 2006. Elles sont toutefois en progression dans les métiers de l'industrie et de la construction (10 000). Les effectifs sur la quatrième de France sont en baisse de 10% par rapport à 2006. Elles sont toutefois en progression dans les métiers de l'industrie et de la construction (10 000).

Quelques éléments, des études sur certaines catégories d'entreprises et des études portant sur les zones qui attirent les entreprises à s'implanter dans le pays. Ces études sont destinées aux entreprises étrangères volontaires dans la mesure où elles ont l'intention de faire des investissements permanents (comme les sociétés internationales qui ont acheté ou fondé des entreprises françaises). Ces études sont destinées aux entreprises étrangères volontaires dans la mesure où elles ont l'intention de faire des investissements permanents (comme les sociétés internationales qui ont acheté ou fondé des entreprises françaises).

Deux manières complémentaires



Cette démarche est aujourd'hui présente pour plusieurs raisons : la demande d'informations et de conseils des commerçants et artisans, la volonté de développer les zones commerciales et le souhait de faire évoluer l'environnement urbain. En effet, dans le cadre du programme Béziers 2010, le conseil régional a mis en place une politique de développement des zones commerciales qui vise à améliorer l'environnement urbain et à favoriser l'attractivité de la ville. Ce programme vise à créer des zones commerciales attractives et dynamiques, où les commerçants et artisans peuvent développer leur activité et où les citoyens peuvent trouver des services et des produits de qualité. Le programme Béziers 2010 vise à créer des zones commerciales attractives et dynamiques, où les commerçants et artisans peuvent développer leur activité et où les citoyens peuvent trouver des services et des produits de qualité.

Le recours aux techniques de traitements des eaux soulève des problèmes de pollution. Les efforts de traitements des eaux sont destinés à l'élimination en eau potable. Des actions doivent donc s'orienter vers des mesures preventives, visant en particulier la lutte contre les pollutions diffuses.

> Une préoccupation de plus en plus marquée pour les produits phytosanitaires

Les pesticides, de plus en plus utilisés pour contrôler un danger potentiel pour l'environnement et pour protéger les productions agricoles, deviennent prédominantes.

Dans les cours d'eau de basses Normandie, près de l'heure est venue de réduire ces décharges dans le cadre de l'application des normes de protection de l'eau.

Les polluants diffus provenant de multiples sources, basseurs versants et gaudrières, voire sur la côte ouest du Bassin parisien, sont en effet source de déchets physico-chimiques et bactériologiques qui peuvent être très difficiles à éliminer.

Les décharges sur le territoire national sont en effet générées par les agriculteurs, mais aussi par les industries et les collectivités, et elles sont destinées à l'élimination en eau potable. Des actions doivent donc s'orienter vers des mesures preventives, visant en particulier la lutte contre les pollutions diffuses.

> Nature et origine des pollutions diffuses

Les polluants diffus proviennent de multiples sources, basseurs versants et gaudrières, voire sur la côte ouest du Bassin parisien, sont en effet source de déchets physico-chimiques et bactériologiques qui peuvent être très difficiles à éliminer.

Les décharges sur le territoire national sont en effet générées par les agriculteurs, mais aussi par les industries et les collectivités, et elles sont destinées à l'élimination en eau potable. Des actions doivent donc s'orienter vers des mesures preventives, visant en particulier la lutte contre les pollutions diffuses.

> Nature et origine des pollutions diffuses

Reportage

AAPPMA de la Truite du Beuvron : laissez faire la nature !

Sur le bassin de la Sélune, l'AAPPMA de la truite du Beuvron a cessé les déversements de Struittelles élevées en pisciculture. Afin de respecter la nature, elle tente à la fois de restaurer les cours d'eau et de faire découvrir les milieux aquatiques au plus grand nombre.

Truites fario recherchent frayères et habitats...

> La restauration de la Gravelle

Afin de pailler aux très faibles peuplements piscicoles sur les cours d'eau dont les milieux sont dégradés, les Associations Agrées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) ont traditionnellement recours à l'alevinage. Telles l'AAPPMA de St-James, certaines d'entre elles abandonnent cette technique peu efficace et coûteuse pour se tourner vers la restauration des milieux.

En effet, des frayères et des habitats diversifiés permettent aux poissons de vivre tous les stades de leur croissance. Cela garantit la possibilité de gérer les cours d'eau de façon "patrimoniale" et permet de pêcher sans recourir à des déversements de poissons.

menté l'éclairage. 5 tonnes de graviers et 8 tonnes de blocs ont servi pour les travaux. Cette opération de 420 € a mobilisé 10 bénévoles.

> Suivi piscicole des travaux

Avant les travaux, une pêche électrique a révélé un bon peuplement en truites adultes mais seulement quelques truites nées dans l'année étaient présentes. D'après M. Bodin : "on peut espérer grâce aux travaux que le recensement 2008 révèlera de bons résultats pour les jeunes et les adultes".

> Et pour la suite ?

A partir de 2009, l'AAPPMA poursuivra ce travail avec le ruisseau de Carnet, affluent de la Dierge. Ces opérations vont être relayées par le Contrat Restauration Entretien, porté par la Communauté de communes et animé par un technicien de rivière.

L'amélioration attendue de la qualité des milieux confortera les populations sauvages. Conformément au SAGE de la Sélune, l'AAPPMA devra définir un plan de gestion piscicole avec le soutien de la Fédération départementale de pêche afin de concilier la pêche et le maintien des peuplements piscicoles.



Frayère, après la pose de graviers et de fascines

Un projet de mare pédagogique sur le site de Margotin

Pour l'AAPPMA, le respect des milieux aquatiques passe par leur découverte. Ainsi, l'association a décidé d'aménager en un site pédagogique la mare de Margotin, située à Carnet et propriété de la Communauté de communes.

L'objectif du projet est de sensibiliser le plus grand nombre, notamment le public scolaire. Les touristes et les jeunes pêcheurs sont également ciblés.

> Le potentiel de la mare

Dans un contexte boisé, la mare s'étend sur 200 m². L'observatoire batracio-herpétologique normand a recensé la présence de tritons et de salamandres, révélateurs de la qualité de l'écosystème. Le site accueille également des oiseaux, des mammifères et des insectes, ce qui contribue à sa richesse.



La mare de Margotin, avant travaux

> Etape actuelle

En novembre dernier, les bénévoles de l'AAPPMA ont vidangé et débroussaillé la mare. La prochaine étape consiste en la formalisation du projet grâce à un partenariat. L'AAPPMA est ouverte aux conseils et propositions de tous. Ainsi, si vous souhaitez participer, n'hésitez pas à la contacter.

Contact AAPPMA de la Truite du Beuvron
M. Armand BODIN, Président
8 rue du Clos au Chêne 50240 ST JAMES
Tél : 02 33 48 15 24

Zoom sur...

Une culture de l'eau pour tous

Avec la mise en oeuvre du SAGE, la Commission Locale de l'Eau a conscience d'une nécessaire adaptation de l'information. Moyen d'accompagnement à l'élaboration du SAGE Séleune, la communication va donc évoluer pour constituer un outil à part entière de la mise en oeuvre.

> Une orientation vers l'information d'appui aux maîtres d'ouvrages

Avec la mise en œuvre, une partie de la communication sera ciblée vers les maîtres d'ouvrage porteurs d'actions programmées dans le contrat de SAGE. Cette communication interviendra en tant qu'appui technique.

Les journées d'informations organisées sur la base d'expériences seront maintenues. Elles porteront par exemple sur l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités, la reconstitution de talus et la plantation de haies.

Des livrets thématiques, portant sur les actions du programme constitueront un nouvel outil d'accompagnement. Ces livrets comporteront toutes les informations nécessaires pour mener à bien une action : données réglementaires, méthodes techniques, démarches à engager. La rédaction a débuté sur le thème de l'entretien de rivières. D'autres livrets sont prévus, actuellement, sur la préservation des zones humides, et la conservation et la restauration du bocage.

LAKE DIANE

Avec la mise en œuvre, une partie de la communication sera ciblée vers les maîtres d'ouvrage porteurs d'actions programmées dans le contrat de SAGE.

Cette communication interviendra en tant qu'appui technique.

Les journées d'informations organisées sur la base d'expériences seront maintenues. Elles porteront par exemple sur l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités, la reconstitution de talus et la plantation de haies.

Des livrets thématiques, portant sur les actions du programme constitueront un nouvel outil d'accompagnement. Ces livrets comporteront toutes les informations nécessaires pour mener à bien une action : données réglementaires, méthodes techniques, démarches à engager. La rédaction a débuté sur le thème de l'entretien de rivières. D'autres livrets sont prévus, actuellement, sur la préservation des zones humides, et la conservation et la restauration du bocage.



<http://sage-selune.pagesperso-orange.fr>

atives de sensibilisation des scolaires. Il s'agit de s'appuyer sur les projets des acteurs du bassin pour y associer une action éducative thématique. Ce type de partenariat permet à un nombre important de classes de bénéficier sur le terrain de l'expérience des acteurs locaux, associée à la démarche pédagogique de la cellule d'animation du SAGE.

> Et pourquoi pas ?

Afin d'informer le plus efficacement possible, la cellule d'animation souhaite mettre en application plusieurs idées de projets.

Il s'agit d'une part de développer le site internet pour qu'il constitue un outil complètement interactif. Les internautes pourront ainsi avoir recours à toutes les informations et données chiffrées concernant le bassin de la Sélune, et réactualisées régulièrement.

Sur le terrain, le travail avec les techniciens permettra d'assurer une communication locale et permanente des propriétaires, des collectivités et du monde associatif. Celle-ci portera sur les aspects techniques de l'entretien de rivière, du maillage bocager, des zones humides... Enfin, une communication envers les réseaux de professionnels indirectement concernés par la protection de l'eau sera initiée. Les distributeurs de produits phytosanitaires seront les premiers visés. La sensibilisation des responsables et des vendeurs visera à informer correctement les clients sur les produits phytosanitaires ainsi que sur les alternatives.

> La sensibilisation du jeune public

Au cours des deux dernières années, la communication vers le grand public s'est développée par le biais de manifestations (fêtes de la Sétaine et foires). La participation aux foires sera maintenue, du fait de leur fréquentation importante par un public très diversifié.



Un exemple de livret thématique, destiné aux maîtres d'ouvrages du projet de Contrat

> Le maintien et le développement des outils d'information

Les outils existants pour l'information régulière de la Commission Locale de l'Eau (CLE), les partenaires de la mise en œuvre du SAGE et le grand public constituent la base de la communication de la cellule d'animation. Ainsi, le bulletin "De la Sélune à la Baie". La Lettre grand public du SAGE seront

La Sélune côté nature..

Les cascades de Mortain : un site enchanteur

Sur les reliefs accidentés de la région mortainaise, la Cance et son affluent le Cañçon, s'amusent en bonds et rebonds. A Mortain, ces deux rivières franchissent la "Grande Cascade" et la "Petite Cascade".

Le sous-sol du Mortainais est fractionné en blocs de différents dénivelements. En traversant ces sauts géologiques, les cours d'eau prennent des allures de torrents. Ce faisant, ils créent des milieux naturels remarquables.

Au niveau de la grande Cascade, la

plus grande de l'ouest de la France, les eaux de la Cance tombent sur une vingtaine de mètres. Plus en aval, sur le Cañçon, la Petite cascade offre au regard une chute de 6 mètres de haut.

Le site des Cascades chevauche le territoire des communes de Mortain, le Neufbourg et Romagny. La ville de Mortain en est propriétaire. A ce titre, elle effectue un entretien de la végétation qui colonise progressivement les affleurements rocheux.

De grands peintres, tels Corot ou Courbet ont été inspirés par ce site qui



Le bas de la Grande cascade



La Petite cascade et ses cascadelles

Le site des Cascades chevauche le territoire des communes de Mortain, le Neufbourg et Romagny. La ville de Mortain en est propriétaire. A ce titre, elle effectue un entretien de la végétation qui colonise progressivement les affleurements rocheux.

De grands peintres, tels Corot ou Courbet ont été inspirés par ce site qui

est aujourd'hui le plus fréquenté du Mortainais. Des chemins de randonnées permettent de le découvrir. C'est également un haut lieu de l'escalade bas-normande et un lieu de pêche à la truite apprécié.

Afin d'évaluer l'impact du tourisme et de recenser la faune et la flore, une étude débute actuellement. Elle a été commandée par les 3 communes concernées par le site, avec le concours du PNR Normandie Maine, de la DIREN et du Conseil général de la Manche. Cet apport de connaissances permettra de cibler les opérations d'entretien. Des aménagements touristiques légers pourront aussi être projetés, tel un chemin piétonnier entre les cascades.

Une écrevisse exotique s'invite parmi des hôtes protégés

> Ambiance forestière humide pour une petite fougère rare.

Les cascades de Mortain forment un habitat d'affleurements rocheux siliceux, ombragés et humides. Les espèces qui se développent dans les fissures des rochers et falaises sont appelées "chasmophytes", ce qui signifie "plantes colonisant les ouvertures".

Parmi les mousses et lichens, la végétation est dominée par les fougères. Or, sur 1 m² de paroi rocheuse, une fougère particulière a élu domicile, l'hyménophylle de Tondbridge (*Hymenophyllum tunbrigense Sm.*). Celle-ci a des feuilles très minces, translucides qui s'assèchent facilement. Elles ne comprennent qu'une couche de cellules, les rendant incapables de supporter des variations importantes d'humidité.

Cette hyménophylle est très peu commune et protégée en France. C'est aussi le cas d'une autre espèce de fougère :



Les cascades de Mortain constituent l'une des plus belles stations de Basse Normandie pour l'hyménophylle de Tondbridge. En cela, elles sont un

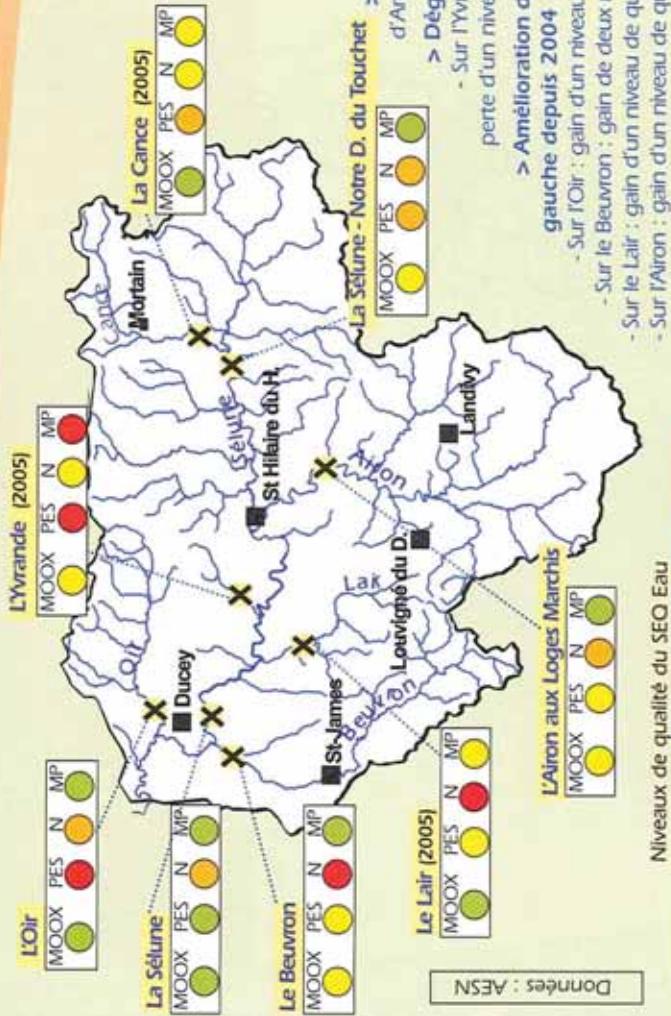
milieu naturel rare. Elles sont inventoriées au titre de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique. Ce statut de ZNIEFF permet de prendre en compte le caractère patrimonial du site dans tout projet de planification ou d'aménagement.

> L'écrevisse de Californie dans les Cascades

La présence de l'écrevisse de Californie (*Pacifastacus Leniusculus*) dans les cascades témoigne de l'invasion de cette espèce exotique dans les affluents de la Sélune, notamment sur l'amont du bassin. L'écrevisse à pieds blancs (*Astacus pallipes*), protégée au niveau européen et national n'est plus présente dans la Cance. Elle supporte peu la pollution et le colmatage de son habitat et subit surtout une forte compétition des écrevisses exotiques. En 2006, 55 écrevisses de Californie ont été relevées sur 80 mètres linéaires de la Cance. En 2007, on en a dénombré 74 sur le même secteur.

Les gouttes d'infos

La qualité des eaux en 2005 - 2006



La carte ci - contre résume l'état de qualité en 2005 et 2006. Celui-ci est évalué selon les classes du Système National d'Evaluation de la Qualité de l'Eau (SEQ Eau).

L'évolution depuis 2004 est la suivante :

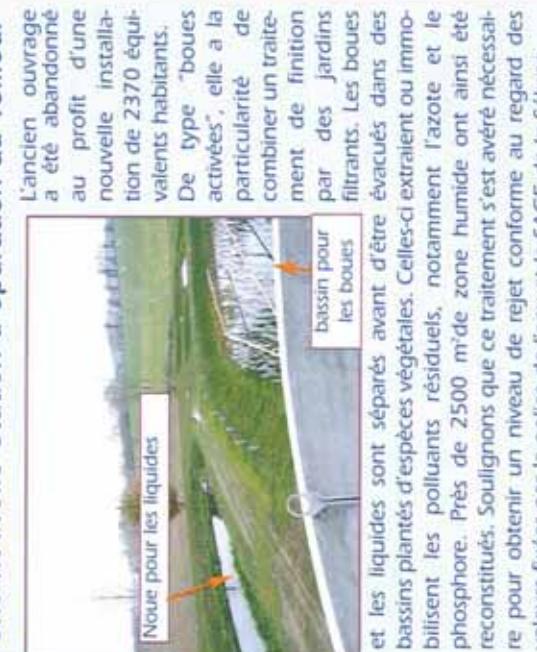
> Les analyses sont stables sur la Sélune aval (bois d'Ardenne)

- > Dégradation de la qualité
 - Sur l'Yvrande, la Cance et la Sélune à Notre D. du Touchet : perte d'un niveau pour les paramètres PES et matières phosphorées
- > Amélioration de la qualité pour l'Oir et pour les affluents de rive gauche depuis 2004 :
 - Sur l'Oir : gain d'un niveau de qualité pour les matières phosphorées
 - Sur le Beuvron : gain de deux niveaux de qualité (PES et matières phosphorées)
 - Sur le Lair : gain d'un niveau de qualité (PES et matières phosphorées)
 - Sur l'Airon : gain d'un niveau de qualité pour tous les paramètres

MOOX : Matières organiques et oxydables
PES : Particules en suspension
N : Nitrates
MP : Matières phosphorées

MOOX	N	PES	MP	NMP
Oxygène dissous (mg/l)	bonne	moyenne	mauvaise	mauvaise
Taux de saturation en O ₂ (%)	≥ 80	8-6	6-4	< 4
DBO ₅ (mg/l O ₂)	≤ 2	2-0	0-2	< 0
CCO (mg/l C)	≤ 4	6-7	7-10	10-12
NH ₄ ⁺ (mg/l NH ₄)	≤ 0,5	0,5-1,5	1,5-2,8	2,8-4
NO ₂ (mg/l N)	≤ 1	1-2	2-4	> 4

Une nouvelle station d'épuration au Teilleul



Interdiction d'application des produits phytosanitaires sur tous les points d'eau en Mayenne

L'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 interdit l'utilisation des produits phytosanitaires à moins de 5 mètres des cours d'eau.

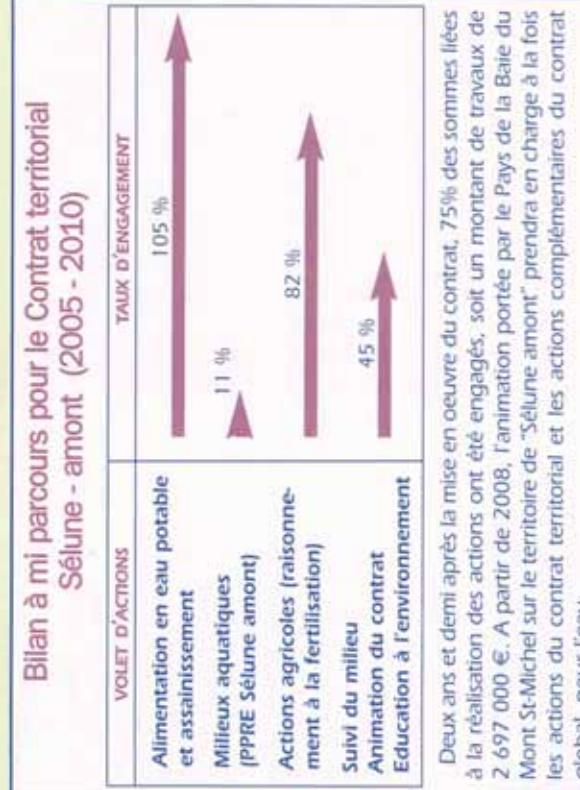
Modifications des limites de bassins des Agences de l'Eau

Autrefois délimités à l'échelle cantonale, les périmètres d'intervention des six Agences de l'Eau sont, depuis la signature d'un arrêté du 22 octobre 2007, définis selon un découpage communal.

Sur le bassin de la Sélune, cela se traduit par des transferts de communes entre les circonscriptions des Agences de l'Eau Seine Normandie (AESN) et Loire Bretagne (AELB). Ger, St-Georges de Rouelley et Heusé, relevant autrefois de l'AESN, sont aujourd'hui inclus dans le bassin Loire Bretagne.

C'est l'inverse pour Le Loroux (35), les 8 communes du canton de Louvigné ainsi pour Landiv, La Doreé, Fougerolles du R., Montaudin, St-Elliott du Maine, Pontmain et St-Berthevin la Tannière.

Bilan à mi parcours pour le Contrat territorial Sélune - amont (2005 - 2010)



Deux ans et demi après la mise en œuvre du contrat, 75% des sommes liées à la réalisation des actions ont été engagées, soit un montant de travaux de 2 697 000 €. A partir de 2008, l'animation portée par le Pays de la Baie du Mont St-Michel sur le territoire de "Sélune amont" prendra en charge à la fois les actions du contrat territorial et les actions complémentaires du contrat global pour l'eau.

Info réglementaire



- A partir du premier Janvier 2008, en Mayenne, un arrêté préfectoral du 4/12/2007 interdit l'application de ces produits :
- > directement sur les caniveaux, avaloirs et bouches d'égouts
 - > sur tout le reste du réseau hydrographique même à sec (fosses, collecteurs d'eaux pluviales, mares, étangs,...)
 - > à moins de 5 mètres des sources, puits ou forages.

Photo de couverture : démonstration de création de talus. Source : Louvigné Communauté.

En Savoir plus sur le SAGE

Carte d'identité du S.A.G.E

Territoire

Le bassin versant de la Sélune (1000 Km²) Il regroupe 79 communes et 8 intercommunalités.

Où élabore et pilote le S.A.G.E ?

La Commission Locale de l'Eau

Où fait partie de la CLE ?

1/2 des représentants des collectivités locales.

1/4 des représentants des services de l'Etat

1/4 des représentants d'usagers.

Où est concerné ?

LEtat, les collectivités, les associations et nous, habitants du bassin versant et nos enfants.



Enjeux du S.A.G.E :

- > Lutte contre les pollutions domestiques, industrielles et agricoles ponctuelles et diffuses.
- > Recherche d'une gestion quantitative équilibrée de la ressource
- > Préservation de la faune et de la flore des rivières et zones humides
- > Préservation de la faune et de la flore des rivières et zones humides

Objectif du S.A.G.E :

- Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et concilier les activités humaines

Durée du programme 5 ans.

La composition de la CLE

Président :

M. Michel THOURY, Conseiller Régional de Basse-Normandie, maire de St James, président de la communauté de communes de St James, président du Syndicat de la Baie et du Bocage

Vice-Présidents :

M. Michel GANNE, Conseiller Général de la Manche, maire de St Hilaire du Harcouët et président de la communauté de communes de St Hilaire du Harcouët

M. Jean-Pierre DUPUIS, Conseiller Général de la Mayenne, maire de Landivy

M. Frédéric BUREAU, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

Secrétaire :

M. Claude HALBECCO, Maire de Roncy [50]

Mme Haud LE GUEN, Conseiller Régional de Basse-Normandie

M. Michel THOURY, Conseiller Régional de Basse-Normandie

M Louis DESLOGES, Conseiller Général de la Manche

M. Henri-Jacques DEWITTE, Conseiller Général de la Manche

M. Michel GANNE, Conseiller Général de la Manche

M. Gwenhalaï HUET, Conseiller Général de la Manche

M. Frédéric BUREAU, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

M. Jean-Pierre DUPUIS, Conseiller Général de la Mayenne

M. Gilbert BADIOU, Conseiller Municipal de St Hilaire du Harcouët [50]

M. Guy BAZIN, Maire de Virey [50]

M. Emilian BERTIN, Maire de St Brice de Landelles [50]

M. Noël BLIN, Maire de Mortain [50]

M. Jean BIZET, Maire de le Teilleul [50]

M. Jacky GAUCHET, Maire délégué de Vitré [50]

M. Claude HALBECCO, Maire de Roncy [50]

Mme Michèle LANGLOIS, Maire de St Laurent de Terregatte [50]

M. Maurice ORVAIN, Maire de Isigny le Buit [50]

M. Claude DUVAL, Maire de Melle [35]

Mme Annick LECHABLE, Maire de St Georges de Reinembault [35]

M. Olivier MENARD, Maire de Polley [35]

M. Louis DELALANDE, Maire de La Dorée [53]

Mme Denise PARLETTE, Maire de St Mars sur la Futaie [53]

M. Victor ADELISE, SIAEP vallée du Beuvron

M. Jean-Marie FRETEL, SIAEP de Barenton

M. Jean GUINGOUAIN, SIAEP St Hilaire du Harcouët

M. René ROISIL, Syndicat d'Eau du Nord Ouest Mayennais

M. Michel THOURY, SIAEP de la Baie et du Bocage

M. Gérard TURBAN, SIAEP Juvigny le Testre

M. Rémi BAILHACHE, la Chambre d'Agriculture de la Manche

M. Joseph MENARD, Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine

M. Claude CHARON, Chambre d'Agriculture de la Mayenne

M. le Président CCI du Centre et du Sud Manche

M. le Président CCI de Fougères

M. le Président CCI de la Mayenne

M. DE BLANGY, Syndicat de la Propriété agricole de la Manche

M. Joseph COSTARD, section Régionale de la Conchyliculture Normandie-Mer du Nord

M. Albert DESDEVISES, Fédération Départementale

M. le Directeur, Agence de l'Eau Seine-Normandie

représenté par M. Patrick FRENEL

M. le Délégué régional, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales

De la Sélune à la baie - Conception Association B.S.2A - ISSN1761-1063

Contactez-nous !

Association B.S.2A.
2 Rue d'Avranches
50240 Saint-James

<http://sage-selune.pagesperso-orange.fr>

Aurélie JOUÉ

Animatrice du SAGE



Mélanie CHRETIEN

Animatrice de bassins versants



Nathalie PROST

Chargée de communication

